

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 10 février 2015**

Le dix février deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme DUTÔT Patricia, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. FEUARDANT Guy, M. MABIRE Edouard, M. LECONTE Alain, Mme GAULTIER Marie-Hélène.

Etaient absents : M. PACILLY Michel, (a donné pouvoir à RENOUF Jean-Marie), M. TARDIF Philippe, (a donné pouvoir à SONILHAC Michèle), M. RENAUX Dieudonné (a donné pouvoir à MABIRE Edouard), M. DROUET Yves-Marie (excusé),

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Ajouts à l'ordre du jour :

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Entretien de l'éclairage public – transfert au SDEM,
- Loyer SECMA 2015
- Le Conseil donne son accord.

Ces points porteront les numéros 14 et 15.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- INSEE - Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015 ; 691 habitants,
 - Document unique des risques professionnels,
 - Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
 - Assainissement collectif La Vallée de Baubigny/Les Moitiers d'Allonne,
 - Terrains rue des Houguettes,
 - Réserve parlementaire éclairage public PRL,
 - Réunion de CRISE ERDF,
 - Bois à vendre (Inscription en mairie),
 - Regroupement des communes,
 - Regroupement des communautés de communes,
 - Info SAGE,
 - Courrier de M. le Maire de Portbail pour transfert compétence assainissement collectif à la CCCI.

01 Groupe scolaire – Travaux de peintures et de réfection des sols dans 2 classes et couloir

Monsieur Jean-Marie RENOUF, 3^{ème} adjoint présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant à des travaux de peinture à réaliser au groupe scolaire dans les classes de CE1/CE2, CM1/CM2 et le couloir ainsi que le ragréage des sols des deux classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les propositions de l'entreprise Patrick MARTIN des Moitiers d'Allonne pour les travaux suivants :

- Peintures dans les deux salles de classe précitées et couloir, pour un montant HT de 9 111.30 €,
- Réfection des sols des deux classes, ragréage et pose de nouveau PVC pour un montant total HT de 5 703.16 €,

AUTORISE le Maire à signer les devis se rapportant à ces travaux et effectuer les règlements correspondants.

02 Voirie – Relevés topographiques rue de Maudret

Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande a été déposée auprès des services du Conseil Général afin d'assurer la maîtrise d'œuvre se rapportant à des travaux de sécurisation rue de Maudret pour les piétons ainsi que pour la sortie du PRL des Houguettes.

Dans l'attente d'effectuer ces travaux, un devis se rapportant aux relevés topographiques a été demandé auprès de la SCP SAVELLI et signé par le Maire en date du 16 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis de la SCP SAVELLI pour un montant HT de 1 777.50 €, se rapportant aux relevés topographiques précités,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer tous les règlements correspondants.

03 Voirie – Relevés topographiques chemin rural de la Mer à la Vallée

Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande a été déposée auprès des services du Conseil Général afin d'assurer la maîtrise d'œuvre se rapportant à des travaux de voirie sur le chemin rural de la Mer à la Vallée au lieu-dit « Les Mares aux Vannaux » afin de pallier les inondations récurrentes.

Dans l'attente d'effectuer ces travaux, un devis se rapportant aux relevés topographiques a été demandé auprès de la SCP SAVELLI et signé par le Maire en date du 16 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de la SCP SAVELLI pour un montant HT de 1 691.00 €, se rapportant aux relevés topographiques précités,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer tous les règlements correspondants.

04 Voirie – SDEM, effacement des réseaux rue des Deux Eglises

Madame le Maire rappelle au Conseil que les services du SDEM 50 ont été contactés pour réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue des Deux Eglises sur la commune des Moitiers d'Allonne.

Par courrier du 06 janvier 2015, le SDEM 50 nous informe qu'il assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise en souterrain des réseaux électriques et d'éclairage public ainsi que du réseau de télécommunication comprenant un fourreau sur-numéraire en attente du futur déploiement du FTTH.

L'estimation du coût global de ces travaux est de 50 000 € TTC.

Conformément au barème du 03 janvier 2014, la participation de la commune s'établit à environ 12 500 € (montants actualisables).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DONNE son accord sur les propositions du SDEM 50 concernant les travaux d'effacement des réseaux situés rue des Deux Eglises,

CHARGE Mme le Maire de solliciter le SDEM 50 afin de poursuivre l'étude,

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

05 Voirie – SDEM, desserte en électricité et éclairage public parcelles Clos d'Aubay

Madame le Maire rappelle au Conseil, que suite à l'acquisition de la parcelle n° B 1023 auprès de Monsieur DESRUES, et après division en deux lots en continuité du lotissement Clos d'Aubay, il convient d'alimenter en électricité et en éclairage public ces deux parcelles ; Mme le Maire présente l'estimation du SDEM 50 pour ces travaux qui consistent :

- fourniture et pose des câbles de réseau de distribution électrique, d'éclairage public, y compris sablage et grillage dans une tranchée mise à disposition par la commune,
- fourniture et pose des coffrets de branchements équipés de coupe-circuits A4 D2 et éventuellement d'une embase de téléport,
- étude de la desserte et dossier de déclaration préalable.

La participation de la commune à ces travaux est estimée à 1 600 euros pour la distribution d'électricité.
Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECIDE la réalisation par le SDEM 50 de la desserte en électricité et en éclairage public des deux nouvelles parcelles du lotissement Clos d'Aubay,
ACCEPTE la participation de la commune estimée à 1 600 €,
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande en vue de la désignation commune d'un coordonnateur SPS et tous documents se rapportant à l'étude de ces travaux ainsi que d'effectuer les règlements correspondants.

06 Groupe scolaire – Création d'une salle d'activités périscolaires

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée de septembre 2014, notamment les temps d'activités périscolaires. Actuellement, le Groupe Scolaire des Chardons Bleus ne dispose pas de salle pour faire ces activités, d'où la nécessité d'envisager la création d'un bâtiment.

Le Conseil, après avoir étudié différentes propositions des membres présents, et après en avoir délibéré,
DECIDE de lancer les études pour la création d'un nouveau bâtiment,
CHARGE le Maire de contacter les entreprises pour la maîtrise d'œuvre se rapportant à la construction d'une salle d'activités périscolaires au groupe scolaire des Chardons Bleus,

07 Zone Artisanale Gustave Camberton – Maîtrise d'œuvre travaux VRD

Madame le Maire rappelle au Conseil que le permis d'aménager se rapportant à la Zone Artisanale Gustave Camberton a été délivré positif le 09 décembre 2014 et qu'un dossier modificatif est actuellement en cours auprès des services de la DDTM (pour modification de l'accès aux trois lots).

Madame le Maire présente au Conseil les différentes propositions reçues en Mairie se rapportant au choix de la maîtrise d'œuvre des travaux VRD à réaliser sur la Zone Artisanale Camberton (3 lots).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret pour un montant de 6 175 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux VRD de la zone artisanale Gustave Camberton,

AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements sur le budget annexe Zone Artisanale Gustave Camberton.

08 Assainissement collectif 6^{ème} tranche – Etudes géotechniques, choix de l'entreprise

Madame le Maire présente au Conseil les différentes propositions des entreprises reçues en Mairie se rapportant aux études géotechniques pour les travaux d'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas (6^{ème} tranche).

Ces études de sol ont été demandées par le Maître d'œuvre et entrent dans les clauses de la Charte Qualité réseaux 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise EG SOL NORMANDIE pour un montant HT de 2 400 €,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

09 Assainissement collectif 6^{ème} tranche – Validation choix entreprise par commission appel d'offres pour travaux de création réseau de collecte

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 11H30 afin de procéder au choix de l'entreprise pour les travaux de création de réseau de collecte, assainissement collectif du Meaudenaville de Bas 6^{ème} tranche.

La Commission, après avoir reçu l'analyse des offres, a décidé de retenir l'entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 213 682.50 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché à l'entreprise MESLIN pour un montant HT de 213 682,50 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et effectuer les règlements correspondants,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation de ces travaux auprès de :

- Mr le Directeur de l'Agence de l'Eau de Basse-Normandie,
- Mr le Président du Conseil Général de la Manche, (dossier inscrit au contrat de territoire 2015).

10 Remplacement photocopieur de la Mairie

Madame le Maire informe le Conseil que le photocopieur de la Mairie n'est plus aux normes pour effectuer les fonctions de scanner des documents, notamment pour la dématérialisation obligatoire des pièces comptables depuis le 1^{er} janvier 2015 et propose de procéder à son remplacement.

Après avoir étudié les différentes propositions pour un achat ou une location de matériel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de la société DESK de Cherbourg-Octeville pour le remplacement du photocopieur de la Mairie, à savoir :

- Copieur SHARP MX 2314 NSF A4/A3 noir et blanc/couleur 23 pages/minute, impression et scanner couleur en réseau, fonction scan vers PC, serveur, email, USB et compatible PESV2 et fonction fax,
- Financement en location 5 ans pour un loyer trimestriel de 200.22 € HT,
- Maintenance comprenant les pièces, la main-d'œuvre, le déplacement, les consommables
- Coût de copie noir et blanc/A4 de 0.0055 €,
- Coût de copie couleur/A4 de 0.0550 €,

Le coût des copies sera indexé

- Proposition commerciale pour mise à disposition gratuite d'un photocopieur noir et blanc reconditionné au groupe scolaire avec maintenance incluant un service global et un coût copie de 0.012 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et effectuer les règlements correspondants.

11 Subventions 2015

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Anciens Combattants des Moitiers d'Allonne	40.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- « Cœur d'enfant » La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	900.00 €
- Côte des Isles Fleurissement	40.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Association Vieux Gréement en Côte des Isles (Neire Maôve)	50.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Divers	1 200.00 €

Le montant de 5 170.00 euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2015.

12 Révisions des loyers pour 2015,

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les loyers pour l'année 2015 :

- Picart Patrice	17 rue des Deux Eglises	496.00 euros
- Duval Marinette	15 rue des Deux Eglises	316.00 euros
- Flambard Louise	3 rue des Trois forges	283.00 euros
- Artu Nicole	5 rue des Trois Forges	334.00 euros
- Guillard Laurence	7 rue des Trois Forges	407.00 euros
- Lelerre Chantal	15 rue des Ecoles	415.00 euros

- Lebelier Louis	17 rue des Ecoles	415.00 euros
- Blondel Didier	9 rue de la Cohue	291.00 euros

Les loyers seront inscrits à l'article 752 du budget 2015.

Comme convenu lors de la délibération n° 02/09.10.14 du 09 octobre 2014 le loyer du logement 17 rue des Deux Eglises occupé actuellement par M. PICART Patrice sera augmenté de 20 € au 1^{er} avril 2015.

La révision du loyer pour l'immeuble commerce au nom de BASSET Sonia prévue en septembre 2014 est en cours d'étude auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret.

13 Demandes d'adhésion au SDEM commune d'Agon-Coutainville et SIE de Bricquebec,

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'AGON-COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014) et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de BRICQUEBEC (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat départemental d'Energies de la Manche.

Mme le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Mme le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

14 Entretien de l'éclairage public – transfert au SDEM,

Monsieur Alain LECHEVALIER, 1^{er} adjoint, informe les membres du conseil que la commune peut transférer au SDEM50 la compétence Eclairage Public sur les travaux, l'exploitation et la maintenance, et donne un résumé des conditions de transfert.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer au SDEM50 la compétence exploitation et maintenance (Formule B) de l'éclairage public de la commune des Moitiers d'Allonne,

15 – Loyer SECMA 2015 :

Madame le Maire propose au Conseil de procéder à la révision du loyer de la société SECMA pour la carrière du Bosquet et rappelle qu'un avenant à la convention a été établi pour l'année 2013 et reconduit en 2014 pour un loyer annuel de 15 000 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire pour 2015 le loyer annuel de 15 000 € se rapportant à la carrière des Moitiers d'Allonne,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DECIDE que pour l'extraction des tonnages, le montant reste à 0.36 euro la tonne pour l'année 2015.

⇒ Questions diverses :

=====

- ✓ Balises d'intersection sur RD 650,
- ✓ Traitement de la cour d'école en cas de verglas,
- ✓ Relance pour le raccordement au réseau pluvial des habitations situées rue des Meaudenavilles,
- ✓ Sortie nocturne amphibiens le 24 avril prochain organisée par le SYMEL,
- ✓ Demande de M. Alain CORDON pour sécurisation de la Fontaine Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h32.

Affichage : 04.02.2015 - Convocation 04.02.2015

Conseillers en exercice : 15 – Présents 11 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 12 février 2015
Le Maire, Michèle SONILHAC